

AFFAIRE N° 15 - Acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain de 37.460 m² environ, sis à Sainte-Clotilde, appartenant à M. TINDAPERMAL.

M. MONDON donne lecture du rapport :

Messieurs,

Par sa lettre en date du 16 Novembre dernier l'Agence Immobilière Henri LORANS m'a fait tenir des propositions concernant la vente d'un terrain de 37.460 m² sis à Ste-Clotilde, appartenant à M. TINDAPERMAL, pour le prix de 14.000.000, de frs.

..../.

G.F.A. payable 4.000.000, de francs en 1965 et 10.000.000, de francs G.F.A. en 1966.

Cette proposition nous parvient au moment même où la Commune est en train de rechercher un terrain de 2 ha 500 pour y construire un Collège d'Enseignement Secondaire, le Ministre de l'Éducation Nationale nous ayant fait savoir que la superficie du terrain disponible à l'École Centrale était pas suffisante pour recevoir la construction du C.E.S. dont les travaux doivent commencer en 1965.

Le prix me paraît acceptable, compte tenu des évaluations qui ont été effectuées par les Domaines pour des terrains similaires dont la Commune s'est rendue acquéreur à Sainte-Clotilde par la voie de l'expropriation.

Toutefois, il demeure bien entendu que la Commune ne fera l'affaire qu'au prix qui sera fixé par le Service des Domaines.

Messieurs, je vous demande, de me faire connaître votre avis à ce sujet."

LE MAIRE : il s'agit d'un nouveau terrain qu'il ne faut pas confondre avec le premier terrain TINDAPERMAL dont la Commune s'est rendue acquéreur.

Je soumetts cette proposition au Conseil Municipal mais je tiens à préciser que l'Éducation Nationale semble préférer construire le C.E.S. envisagé à la Montagne sur un terrain qui nous a été offert. Si l'Éducation Nationale fixe son choix sur le terrain de la Montagne, il va sans dire que nous ne réaliserons pas l'affaire TINDAPERMAL.

M. MONDON fait ressortir qu'il s'agit d'un très beau terrain particulièrement bien situé puisqu'il se trouve en face de la poste

Le Maire met aux voix le principe de l'acquisition du terrain TINDAPERMAL qui est adopté à l'unanimité.